

Salut par la foi et non par les œuvres

L'épître que nous lisons aujourd'hui (Galates 2, 16-20) continue en quelque sorte celle que nous lisons dimanche dernier (Gal 1,11-19). Paul devait défendre son autorité apostolique contre un certain parti « judaïsant ». Ce parti enseignait le salut par l'observation de la Loi, tandis que Paul enseignait le salut par la foi et la grâce.

Aujourd'hui nous entendons de la manière la plus nette : « L'homme n'est pas justifié par la pratique de la Loi, mais seulement par la Foi en Jésus Christ...puisque par la pratique de la Loi personne ne sera justifié ».

Paul se hâte de réfuter les conséquences néfastes que certains esprits pourraient tirer de la doctrine de la justification par la Foi : celle-ci ne signifie pas que nous puissions pécher. Au contraire : « Par la Loi je suis mort à la Loi afin de vivre pour Dieu : je suis crucifié avec le Christ ; et ce n'est plus moi qui vit, mais **le Christ qui vit en moi....** ». **Dans ces derniers mots – la substitution d'une personne vivante à une Loi écrite – se trouve condensée toute l'essence de l' « Evangile » de Paul.**

La Personne de Jésus vivant en moi accomplit et abolit toute la Loi, de même qu'une rivière se jetant dans la mer est en même temps totalement conservée (sous un aspect) et totalement supprimée (sous un autre aspect), ou de même qu'un homme qui franchirait d'un seul bond un certain espace au lieu de le parcourir pas-à-pas supprimerait et accomplirait parfaitement, en un même acte, tout ce parcours.

Si désormais je commets certaines actions ou j'évite telles autres actions, ce n'est plus (ou ce n'est plus seulement) parce que l'ancienne Loi écrite les commandait ou les défendait, mais parce que Jésus a vécu et est mort d'une certaine manière. **La Personne vivante du Christ est devenue ma Loi.**

La Foi dont parle Paul, la Foi qui justifie est la Foi dans cette Personne vivante de Jésus : « Je vis dans la foi au Fils de Dieu qui m'a aimé et s'est livré pour moi ». C'est pourquoi **cette Foi doit être une foi vivante, c'est-à-dire une Foi qui produit des œuvres** ; et dès lors nous commençons à comprendre l'enseignement de Paul sur le salut par la Foi.

Nous sommes justifiés par la Foi, non par les œuvres, mais la Foi qui justifie n'est pas une Foi morte et stérile : elle est toujours accompagnée par des œuvres bonnes, qui constituent le fruit et le signe nécessaires à la vraie Foi. Là où la Foi et les œuvres sont présentes ensemble c'est la Foi (non une simple adhésion intellectuelle, mais une consécration totale à la Personne de Jésus Christ) qui sauve : les œuvres ne sauvent pas, mais si les œuvres n'étaient pas là, la Foi qui sauve, principe des œuvres, serait elle aussi absente. La Foi – comme la semence de la Parole de Dieu – doit porter des fruits ; et ainsi nous rejoignons la parabole du semeur (Luc 8, 5-14).

Père Lev Gillet

(Source : « Catéchèse orthodoxe L'an de Grâce du Seigneur » - un moine de l'Eglise d'Orient – pages 46/48 - édition du Cerf – 1988) »